

## Aides à la Mobilité Internationale des Doctorants

### VP CR - SRI

*L'aide à la mobilité internationale et nationale (dite « AMID AMNAD ») proposée par la Commission de la recherche a été révisée et son nouveau format adopté par la séance du 24 février 2022.*

#### Présentation :

**Une aide à la mobilité internationale est proposée aux doctorant.e.s de l'UT2J, par le biais d'une candidature à déposer sous forme de formulaire, sur la plateforme MoveOn.**

#### Détails :

En fonction du profil de la mobilité, la candidature si elle est retenue, mobilisera soit la subvention Erasmus + , soit la subvention de la Commission de la recherche (CR) (dispositif AMID).

#### *Caractéristiques d'une mobilité ERASMUS :*

Séjours de courte durée (5 à 30 jours)

Lettre d'accueil d'une institution (laboratoire, école doctorale...)

Indemnités journalières (pas de prise en charge des frais de déplacement) versées au/à la doctorant.e

Périmètre : doctorant.es inscrit.es à l'UT2J.

#### *Caractéristiques d'une mobilité financée par la Commission Recherche :*

Mobilités éligibles :

- Participation à des colloques internationaux, avec une lettre d'acceptation
- Séjours dans un laboratoire ou une institution à l'étranger pour développer des coopérations
- Préparation d'un séjour postdoctoral
- Etc.

Périmètre : doctorant.es pour lequel.les l'UT2J est tutelle principale de l'UR de rattachement ou employeur du/de la directeur.rice de thèse.

#### **Dans tous les cas sont exclues :**

-Les mobilités correspondantes à un travail « ordinaire » de thèse (elles relèvent d'un autre dispositif)

-Les mobilités liées à une cotutelle de thèse

**-Les mobilités déjà effectuées au lancement du dispositif**

**-Les mobilités dont le coût total est inférieur à 500€**

#### Procédure :

Elle respectera les principes de la Charte Erasmus : (les procédures de sélection pour les activités de mobilité doivent être équitables, transparentes, cohérentes et documentées)

- 1 campagne annuelle  
En 2022, compte tenu de la refonte du dispositif côté CR et de la mise en commun des ressources avec le service RI (notamment la plateforme MOVE ON à configurer totalement), le lancement de la campagne a été retardé :  
Ouverture **lundi 14 mars 2022**

**3 semaines de campagne**

L'information est diffusée aux doctorant.e.s et aux unités de recherche avec le lien de connexion à la plateforme MoveOn, et le budget .xls, pour déposer sa candidature.

- Format de la candidature :

a/Un formulaire unique à compléter en ligne sur la plateforme

b/Téléverser l'avis signé de la direction de thèse qui précise l'apport de la mobilité pour la thèse

c/Téléverser l'avis signé du directeur d'unité attestant la contribution de l'UR à la mobilité (et la somme allouée)

d/Téléverser une lettre d'invitation ou d'accueil ou d'une acceptation de la communication ou tout autre document justificatif

e/Télécharger et téléverser le budget prévisionnel de la mobilité

- Instruction des dossiers par une commission composée de :

Les directions des 3 ED

1 représentant.e doctorant.e par ED

La VP recherche

La directrice de la DAR

5 élu.es de la CR (dont 2 doctorant.es)

(Pas de retour en Commission de la recherche)

Selon la nature de la mobilité et son lieu de destination, la commission décidera de la prise en charge soit par le seul dispositif ERASMUS, soit par le seul dispositif CR (AMID), soit par les deux, ainsi que du montant.

Dans le cas où la mobilité est financée par une bourse ERASMUS : 100% du montant de la bourse octroyée est versée au doctorant à J-10 du départ si le dossier est complet.

Dans le cas où la mobilité est financée en complément ou en totalité par le dispositif de la CR : 100% du montant de l'aide octroyée est versée à l'UR à disposition du doctorant dans les meilleurs délais.